

## BAREME HONORAIRES TTC POUR LA VENTE LOCAUX A USAGE HABITATION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUM
Jusqu'à 49 000 €	Forfait de 5 000 €
50 000 € à 69 000 €	6 000 €
70 000 € à 89 000 €	7 000 €
90 000 € à 129 000 €	8 000 €
130 000 € à 159 000 €	9 000 €
160 000 € à 199 000 €	10 000 €
200 000 € à 229 000 €	11 000 €
230 000 € à 269 000 €	12 000 €
270 000 € à 299 000 €	13 000 €
Au-dessus de 300 000 €	5 %

## BAREME HONORAIRES TTC POUR LA VENTE LOCAUX A USAGE HABITATION

Honoraires TTC, à hauteur d'**un mois** de loyer correspondant au présent mandat **pour chacune des parties ( bailleur & locataire )**

Honoraires comprenant **la mission principale** :  
Promotion commerciale, qualification du futur locataire, constitution du dossier, état des lieux, et rédaction du bail. Notamment pour **les baux soumis aux dispositions** de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou bailleur sauf convention expresse différente entre les parties précisées dans le mandat.

Le barème a été actualisé le 15/10/2020 au siège social de l'entreprise.